

Editorial

L'année 2016, déjà bien commencée, va connaître des mutations importantes dans le domaine de la consommation.

Dans le secteur des télécommunications. Il est question du rachat de BOUYGUES TELECOM par ORANGE. Après le rachat de SFR par NUMERICABLE c'est encore un secteur où la concurrence risque de ne plus vraiment exister. Nous resterons vigilants !

Nous ne pouvons pas oublier que par le passé trois opérateurs avaient su s'entendre pour geler leurs parts de marché, supprimant ainsi toute concurrence. C'est l'UFC-Que Choisir qui avait tiré la sonnette d'alarme ! Les opérateurs avaient été sévèrement condamnés.

La nouvelle loi sur la Médiation. Pour tout litige de consommation avec un professionnel, le consommateur pourra, d'ici peu, par courrier ou en ligne, directement saisir un médiateur.

Simple non ? Pourquoi pas, mais se faire accompagner par une association de consommateurs comme la nôtre restera sans aucun doute utile pour effectuer les premières démarches.

Et les sacs plastiques ? En 2003, Roselyne BACHELOT appelait déjà à une limitation de ces sacs. La loi de Transition Énergétique devait appliquer l'interdiction de l'usage des sacs plastiques au 1er janvier 2016. Cette mesure a été repoussée une première fois au 1^{er} mars puis récemment au 1^{er} juillet 2016. Mais de nombreux professionnels sensibilisés n'ont pas attendu cette décision pour proposer des sacs constitués d'une autre matière que le plastique (papier, tissu, etc.).

Dans notre association un certain nombre de bénévoles nous représentent, nous les consommateurs, dans les instances publiques administratives et de santé. Un de nos bénévoles qui siège au bureau de la CLI (Comité Local d'Information) de la centrale de Dampierre-en-Burly a répondu à nos questions. La synthèse de cet article dans ce journal retiendra sûrement votre intérêt. L'article complet est sur notre site : www.ufcquechoisir-orleans.org. Et bientôt sur notre nouveau site... nous vous en dirons plus à l'Assemblée Générale.

Nous comptons sur vous, chers adhérents, pour venir nombreux à l'Assemblée Générale.

Vous trouverez l'invitation dans ce numéro.

La Présidente
Anik Sellier

Sommaire N°196

<i>Vie de l'Association</i>	2 et 3
<i>Santé</i>	4 et 5
<i>Environnement</i>	6 et 7
<i>Vie pratique</i>	de 8 à 13
<i>Actualités</i>	14 et 15
<i>Courrier</i>	de 16 à 18

Enquête : Grande Consultation Nationale

Cette enquête a été réalisée en ligne et par papier notamment via les associations locales UFC-Que Choisir du 15 mars au 1^{er} octobre 2015. L'association d'Orléans y a participé, en distribuant les questionnaires dans un lieu de commerce (Halles Châtelet) et lors des permanences. Les 33 494 réponses ont permis d'identifier les maux les plus fréquemment dénoncés et d'apporter des enseignements.

- 73 % des consommateurs estiment leurs droits peu respectés ;
- plus d'un consommateur sur deux a été confronté à un litige dans l'année écoulée ;
- la santé vient en premier lieu dans les préoccupations des consommateurs (57%) ;
- viennent ensuite la banque et les assurances (55%), l'alimentation (52%) puis Internet et téléphone (50%) ;
- les consommateurs sont plus engagés et plus responsables : ils demandent la traçabilité des aliments (78%), le respect des données personnelles (69%), une agriculture respectueuse de l'environnement (63%) ;
- le consommateur demande avant tout de la transparence sur ce qu'il achète surtout en ce qui concerne l'alimentation.

En conclusion. Les consommateurs aspirent à une consommation plus citoyenne.

L'UFC-Que Choisir va donc continuer en 2016 de se mobiliser sur le terrain et auprès des pouvoirs publics pour une société plus juste et plus responsable.

IMPORTANT !

ASSEMBLEE GENERALE 2016

**le vendredi 18 mars 2016
salle Yves Montand
rue Charles Perrault à Orléans
à 17 heures**